

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MÉTABETCHOUAN–LAC-À-LA-CROIX**

Séance ordinaire du 2 juin 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix, tenue le 2 juin 2025 à 18 h 30, à la mairie de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix.

Sont présents les conseillers : Luc Maltais, Évans Potvin, Hervey Tremblay, Martin Voyer, Patricia Labonté, Sylvain Lavoie

Absence(s) :

sous la présidence de M. André Fortin, maire

Sont aussi présents : M^{me} Marie-Hélène Boily, directrice générale
M. Mario Bouchard, greffier

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 18 h 30, le quorum étant atteint, M. le maire, André Fortin ouvre la séance.

2. 125.06.2025 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme Patricia Labonté propose, appuyé par M. Hervey Tremblay d'accepter l'ordre du jour tel que lu et rédigé par le greffier, incluant les points ajoutés aux affaires nouvelles s'il y a lieu.

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 mai 2025 et de la séance extraordinaire du 26 mai 2025**
- 4. Rapport d'activités du conseil**
 - 4,1 Administration et développement**
 - 4.1.1 Dépôt du rapport aux citoyens sur les faits saillants 2024 et du vérificateur externe et modalités de diffusion
 - 4.1.2 Présentation et dépôt des états financiers 2024
 - 4.1.3 Approbation de la liste des comptes couvrant la période du 6 mai au 2 juin 2025
 - 4.1.4 Renouvellement du contrat d'assurance de la Ville auprès du Fonds des assurances des Municipalités du Québec
 - 4.1.5 Versement de subventions en lien avec la Politique d'intervention en matière de développement économique
 - 4.1.6 Versement d'une subvention suite à une reddition de comptes — Politique d'intervention en matière de développement économique
 - 4.1.7 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement n^o 347-2025 ayant pour objet d'augmenter le fonds de roulement de la Ville d'un montant de 600 000 \$ provenant du surplus accumulé non affecté

4.1.8 Création de nouveaux postes en vertu de la lettre d'entente no 2 intervenue avec le Syndicat canadien de la fonction publique section locale 2684 — Jardinier ou jardinière et horticulteur et adjoint aux parcs et espaces verts ou horticultrice et adjointe aux parcs et espaces verts

4.1.9 Embauche d'une jardinière — Poste régulier saisonnier

4.1.10 Embauche d'une horticultrice et adjointe aux parcs et espaces verts — Poste régulier saisonnier

4,2 Gestion du territoire

4.2.1 Octroi d'un contrat à Nutrite Belle pelouse — Entretien des espaces verts au site de l'Arboretum — Été 2025

4.2.2 Adoption du Règlement n^o 345-2025 modifiant le Règlement de zonage no 22-99 et ses amendements en vigueur

4.2.3 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement n^o 348-2025 modifiant le Règlement no 1002-21 concernant la sécurité routière, la circulation et le stationnement

4.2.4 Autorisation d'une signataire — Demande au Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) — Campagne de sensibilisation « Ma ville à 40 km/h »

4.2.5 Octroi d'un contrat à Groupe Géos — Contrôle de la qualité des sols et des matériaux — Travaux de réfection du 2e rang Ouest et réfection de ponceaux — Appropriation au Règlement d'emprunt no 343-2024

4.2.6 Octroi d'un contrat suite à un appel d'offres sur le Système électronique des appels d'offres — Développement résidentiel 2025 — Appropriation au Règlement d'emprunt no 344-2025

4.2.7 Octroi d'un contrat à Nord-Flo inc. — Réparation dans les stations de pompage station Caron et station Brassard

4.2.8 Modification du prix de vente des terrains résidentiels rue des Prés

4.2.9 Octroi d'un mandat à Zone Orange — Conception d'un logo dans le cadre de la campagne de sensibilisation « Ma ville à 40 km/h »

4.2.10 Mandat à Me Jean-Sébastien Bergeron de la firme SBL avocats & notaires — Application du jugement no 160-17-000023-222 rendu par la Cour supérieure le 31 octobre 2023

4.2.11 Autorisation d'une activité en vertu du Règlement no 1000-21 — Activité de sensibilisation dans les écoles primaires et certaines garderies « Ma ville à 40 km/h »

4,3 Culture, tourisme, loisirs et qualité de vie

4.3.1 Dépôt des états financiers de la Société des Loisirs de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix au 31 décembre 2024

4.3.2 Autorisation d'un signataire — Demande à la MRC de Lac-Saint-Jean-Est dans le cadre du Programme d'aide à l'organisation d'événements pour le rayonnement des collectivités — Midis culturels été 2025

4.3.3 Autorisation de signataires — Protocole d'entente à intervenir pour l'entretien de la Véloroute des Bleuets — Saison 2025

4.3.4 Octroi d'un contrat à Peinture industrielle St-Prime inc. — Travaux de peinture Eau Bassin Public

- 4.3.5 Autorisation d'une activité en vertu du Règlement no 1000-21 — Tournoi de balle du 20 au 24 août 2025
- 4.3.6 Programme du Regroupement loisirs et sports (RLS) — Bilan de santé municipal
- 4,4 Rapport des activités du conseil**
- 4.4.1 Rapport des activités du conseil
- 4.4.2 Représentations, dons et subventions
- 5. Dépôt de la correspondance**
- 6. Affaires nouvelles**
- 6,1 Affaires nouvelles
- 7. Période de questions des citoyens**
- 8. Levée de la séance**

Adoptée à l'unanimité

- 3. **126.06.2025 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2025 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 MAI 2025**
-

Considérant qu'une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 mai 2025 et de la séance extraordinaire du 26 mai 2025 ont été remises à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de *la Loi sur les cités et villes*, M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Sylvain Lavoie d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2025 et de la séance extraordinaire du 26 mai 2025 tels que rédigés par le greffier, en tenant compte, s'il y a lieu, des corrections et/ou commentaires ci-dessous décrits.

Adoptée à l'unanimité

INTERVENTION SUR LE PROCÈS-VERBAL

- 4. **RAPPORT D'ACTIVITÉS DU CONSEIL**
-

- 4,1 **ADMINISTRATION ET DÉVELOPPEMENT**
-

- 4.1.1 **127.06.2025 DÉPÔT DU RAPPORT AUX CITOYENS SUR LES FAITS SAILLANTS 2024 ET DU VÉRIFICATEUR EXTERNE ET MODALITÉS DE DIFFUSION**
-

M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Évans Potvin :

De confirmer le dépôt du rapport aux citoyens sur les faits saillants du rapport financier 2024 et du rapport du vérificateur externe ;

Que ce rapport soit diffusé sur le territoire de la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix, lequel sera publié sur le site internet et la page Facebook de la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix.

Adoptée à l'unanimité

4.1.2 128.06.2025 PRÉSENTATION ET DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2024

M^{me} Élisabeth Gauthier, directrice des finances, présente les états financiers de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2024.

À ces causes, Mme Patricia Labonté propose, appuyé par M. Évans Potvin :

Que le conseil municipal confirme le dépôt des états financiers au 31 décembre 2024 de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix et autorise la transmission au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

	<i>États financiers avant consolidation</i>	<i>États financiers après consolidation</i>
Total des revenus de fonctionnement	9 897 053 \$	9 900 602 \$
Total des charges	(9 899 466 \$)	(9 941 443 \$)
Conciliation à des fins fiscales	997 465 \$	1 038 926 \$
Surplus de l'exercice	995 052 \$	998 085 \$

Adoptée à l'unanimité

4.1.3 129.06.2025 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES COUVRANT LA PÉRIODE DU 6 MAI AU 2 JUIN 2025

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, Élisabeth Gauthier, directrice des finances et trésorière, fait part qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour la liste des comptes qui fait partie intégrante du présent procès-verbal.

Élisabeth Gauthier
Directrice des finances et trésorière

M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Martin Voyer d'approuver la liste des comptes de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix couvrant la période du 6 mai au 2 juin 2025 laquelle totalise la somme de 468 412,28 \$. Ces comptes ont été payés conformément au règlement n° 51-2007 qui décrète les règles de contrôle et de suivi budgétaire de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

4.1.4 130.06.2025 RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE DE LA VILLE AUPRÈS DU FONDS DES ASSURANCES DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Martin Voyer :

De renouveler auprès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) le contrat d'assurance de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix pour la somme de 175 910,74 \$ incluant les taxes applicables, dont le contrat a été accordé au Fonds des assurances des Municipalités du Québec. La durée du contrat est du 1^{er} juillet 2025 au 1^{er} juillet 2026.

Adoptée à l'unanimité

4.1.5 131.06.2025 VERSEMENT DE SUBVENTIONS EN LIEN AVEC LA POLITIQUE D'INTERVENTION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Hervey Tremblay d'autoriser en vertu de l'article 92.1 de la *Loi sur les compétences municipales* et de la politique d'intervention en matière de développement économique, le versement d'aides financières au promoteur suivant, le tout selon les recommandations du comité administration et développement :

Promoteur	Aide financière ac
Masso-Kinésithérapie Anne-Marie Couture	Volet 1 : 1 170 Démarrage/relocalisation, Volet 2 : 74 \$ Publicité/mise en marché/pror

La Ville versera au promoteur, dans un délai de trente (30) jours suivant l'acceptation du projet 20 % du montant alloué et pour obtenir le solde de l'aide financière consentie, le promoteur doit produire et déposer, à l'officier désigné, douze (12) mois après l'acceptation de son projet, un rapport final démontrant que l'aide a été utilisée pour les fins auxquelles elle a été consentie et accompagné des copies des pièces justificatives des dépenses engagées.

Adoptée à l'unanimité

4.1.6 **132.06.2025 VERSEMENT D'UNE SUBVENTION SUITE À UNE REDDITION DE COMPTES — POLITIQUE D'INTERVENTION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

M. Hervey Tremblay propose, appuyé par M. Luc Maltais :

D'autoriser, suite au dépôt d'une reddition de comptes dans le cadre de la politique d'intervention en matière de développement économique, le versement de la dernière tranche de subvention au promoteur suivant :

Promoteur	Montant 80 % de l'aide fi- nancière accor- dée
Atelier d'usinage Métabetchouan	4 000 \$

Adoptée à l'unanimité

4.1.7 **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 347-2025 AYANT POUR OBJET D'AUGMENTER LE FONDS DE ROULEMENT DE LA VILLE D'UN MONTANT DE 600 000 \$ PROVENANT DU SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ**

M. Hervey Tremblay donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera soumis, pour adoption, le Règlement n° 347-2025 ayant pour objet d'augmenter le fonds de roulement de la ville d'un montant de 600 000 \$ provenant du surplus accumulé non affecté.

M. Hervey Tremblay dépose le projet de Règlement séance tenante.

4.1.8 **133.06.2025 CRÉATION DE NOUVEAUX POSTES EN VERTU DE LA LETTRE D'ENTENTE NO 2 INTERVENUE AVEC LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE SECTION LOCALE 2684 — JARDINIER OU JARDINIÈRE ET HORTICULTEUR ET ADJOINT AUX PARCS ET ESPACES VERTS OU HORTICULTRICE ET ADJOINTE AUX PARCS ET ESPACES VERTS**

Considérant la lettre d'entente n° 2 intervenue avec le Syndicat canadien de la fonction publique section locale 2684 concernant l'évaluation des fonctions à l'aide du plan du Syndicat canadien de la fonction publique et l'implantation d'une nouvelle structure de salaire ;

Considérant que l'ouverture des nouveaux postes de jardinier ou jardinière et d'horticulteur et adjoint aux parcs et espaces verts ou d'horticultrice et adjointe aux parcs et espaces verts a été évaluée et que le Syndicat canadien de la fonction publique section locale 2684 a confirmé son accord avec la création de ces postes.

M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Sylvain Lavoie d'adopter le Règlement n° 345-2025 modifiant le Règlement de zonage no 22-99 et ses amendements en vigueur. Ce règlement fait partie intégrante du procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité

4.2.3 **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 348-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 1002-21 CONCERNANT LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE, LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT**

M. Luc Maltais donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera soumis, pour adoption, le Règlement n° 348-2025 modifiant le règlement no 1002-21 concernant la sécurité routière, la circulation et le stationnement.

M. Luc Maltais dépose le projet de Règlement séance tenante.

4.2.4 **138.06.2025 AUTORISATION D'UNE SIGNATAIRE — DEMANDE AU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DU FONDS DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE (PAFFSR) — CAMPAGNE DE SENSIBILISATION « MA VILLE À 40 KM/H »**

Considérant que le Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) vise à soutenir financièrement les initiatives et les projets permettant d'améliorer la sécurité routière et ceux qui viennent en aide aux victimes de la route ;

Considérant que la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix vit actuellement de nombreuses problématiques au niveau de la sécurité routière ;

Considérant que de nombreux comportements problématiques sont relevés par la population incluant une conduite imprudente et une vitesse excessive et que les secteurs fréquentés par de jeunes enfants sont particulièrement problématiques ;

Considérant qu'afin de renforcer les actions existantes, la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix a adopté le 5 mai dernier le Règlement n° 346-2025 lequel stipule que nul ne peut conduire un véhicule routier à une vitesse excédant 40 km/h dans l'agglomération urbaine ;

Considérant que la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix souhaite mettre en œuvre une campagne de sensibilisation intitulée « *Ma ville à 40 km/h* » ;

Considérant que cette initiative a pour objectif de mobiliser l'ensemble des citoyens, et plus spécifiquement les familles, afin de promouvoir une conduite plus sécuritaire et de réduire la vitesse ;

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) ;

Considérant que les membres du conseil s'engagent à respecter les modalités d'application du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) ;

Considérant que Ville Métabetchouan–Lac-à-la-Croix doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet ;

Considérant que le projet mentionné précédemment, et déposé relativement à ce programme, est estimé à 27 020 \$ toutes taxes incluses et que l'aide financière demandée au Ministère est de 19 737 \$;

Considérant que Ville Métabetchouan–Lac-à-la-Croix doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un(e) représentant(e) à signer cette demande.

À ces causes, M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Martin Voyer :

Que le conseil municipal de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme avoir lu et compris les modalités d'application du programme, confirme son engagement à faire réaliser le projet admissible

selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celle-ci, l'aide financière sera résiliée ;

Certifie que M^{me} Marick Noël est dûment autorisée à signer tout document ou entente incluant la convention d'aide financière, si applicable, à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Adoptée à l'unanimité

4.2.5 **139.06.2025** **OCTROI D'UN CONTRAT À GROUPE GÉOS — CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES SOLS ET DES MATÉRIAUX — TRAVAUX DE RÉFECTION DU 2E RANG OUEST ET RÉFECTION DE PONCEAUX — APPROPRIATION AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 343-2024**

M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Évans Potvin :

D'accorder à Groupe Géos le contrat pour le contrôle de la qualité des sols et des matériaux concernant les travaux de réfection du 2e Rang ouest et la réfection de ponceaux, le tout pour la somme de 23 170 \$ plus les taxes applicables tel que décrit dans l'offre de service du 29 avril 2025.

La somme sera appropriée au Règlement d'emprunt n° 343-2024.

Adoptée à l'unanimité

4.2.6 **140.06.2025** **OCTROI D'UN CONTRAT SUITE À UN APPEL D'OFFRES SUR LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE DES APPELS D'OFFRES — DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL 2025 — APPROPRIATION AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 344-2025**

Considérant l'appel d'offres publié sur le Système électronique des appels d'offres le 29 avril 2025 pour le développement résidentiel 2025 ;

Considérant que suite à cet appel d'offres, sept soumissionnaires ont déposé leur offre avant l'heure et la date limite et que les offres se décrivent comme suit:

Soumissionnaire(s)	Endroit	Montant (incluant les taxes applicables)
Les Entreprises Rosario Martel inc.	Alma	3 479 850,00 \$
Excavation R. & R. inc.	Chicoutimi	3 663 340,06 \$
Les Excavations G. Larouche inc.	Alma	3 709 093,50 \$
Groupe Piekouagami	Mashteuiatsh	3 979 793,58 \$
Excavation Unibec inc.	Dolbeau-Mistassini	4 062 700,00 \$
Construction J. & R. Savard Ltée	Saint-Honoré	4 363 594,67 \$
Paul Pedneault inc.	Laterrière	4 660 109,17 \$

À ces causes, M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Martin Voyer :

Que la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix accorde le contrat pour le développement domiciliaire 2025 au plus bas soumissionnaire conforme, soit aux Entreprises Rosario Martel inc. au prix indiqué au tableau ci-haut décrit.

D'approprier cette somme au Règlement d'emprunt n° 344-2025.

Adoptée à l'unanimité

4.2.7 **141.06.2025** **OCTROI D'UN CONTRAT À NORD-FLO INC. — RÉPARATION DANS LES STATIONS DE POMPAGE STATION CARON ET STATION BRASSARD**

M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Hervey Tremblay :

D'accorder à l'entreprise Nord-Flo inc. le contrat de réparation et de remplacement des barres guide et d'échelles dans les stations de pompage station Caron et station Brassard pour la somme de 11 790,32 \$ plus les taxes applicables, tel que décrit dans l'offre de services du 2 juin 2025.

Adoptée à l'unanimité

4.2.8 142.06.2025 MODIFICATION DU PRIX DE VENTE DES TERRAINS RÉSIDENTIELS RUE DES PRÉS

Considérant qu'en date du 2 juin 2025, trois terrains du développement résidentiel de la rue des Prés sont disponibles à la vente ;

Considérant que le prix de vente actuel est de 2,50 \$ le pied carré ;

Considérant qu'il y a lieu d'ajuster le prix de vente de ces terrains au même prix que les terrains vendus dans le cadre du dernier développement résidentiel domaine du Plateau.

À ces causes, M. Évans Potvin propose, appuyé par M. Martin Voyer :

De modifier le prix de vente des trois terrains résidentiels de la rue des Prés pour un prix de 4,25 \$ le pied carré.

Adoptée à l'unanimité

4.2.9 143.06.2025 OCTROI D'UN MANDAT À ZONE ORANGE — CONCEPTION D'UN LOGO DANS LE CADRE DE LA CAMPAGNE DE SENSIBILISATION « MA VILLE À 40 KM/H »

Considérant le changement de vitesse à 40 km/h sur l'ensemble du périmètre urbain ;

Considérant la nécessité de développer des outils de communication pour sensibiliser la population et assurer une adhésion de celle-ci à une réduction de la vitesse.

À ces causes, Mme Patricia Labonté propose, appuyé par M. Luc Maltais :

D'accorder à Zone Orange le mandat de conception d'un logo dans le cadre de la campagne de prévention « *Ma ville à 40 km/h* » pour la somme de 3 000 \$ plus les taxes applicables, le tout tel prévu dans l'offre de service du mois de mai 2025.

Adoptée à l'unanimité

4.2.10 144.06.2025 MANDAT À ME JEAN-SÉBASTIEN BERGERON DE LA FIRME SBL AVOCATS & NOTAIRES — APPLICATION DU JUGEMENT N° 160-17-000023-222 RENDU PAR LA COUR SUPÉRIEURE LE 31 OCTOBRE 2023

Considérant qu'en vertu de l'article 11 du jugement n° 160-17-000023-222 de la Cour supérieure rendu le 31 octobre 2023, le propriétaire de l'immeuble du 109-113 rue Saint-André (9372-7923 Québec inc.) disposait d'un délai de 30 jours suivant la date du jugement pour procéder à l'enlèvement des véhicules, des remorques, des bateaux ou des autres objets qui se trouvent à l'extérieur des bâtiments sur l'immeuble ;

Considérant qu'à défaut pour le propriétaire de se conformer à cette ordonnance, la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix était autorisée par les articles 16 à 19 de ce même jugement à prendre les mesures nécessaires pour réaliser ces travaux, aux frais du propriétaire ;

Considérant qu'en date de ce jour, aucune action n'a été entreprise par le propriétaire pour se plier à cette ordonnance du jugement.

À ces causes, M. Hervey Tremblay propose, appuyé par M. Martin Voyer :

4.3.3 **148.06.2025 AUTORISATION DE SIGNATAIRES — PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR POUR L'ENTRETIEN DE LA VÉLOROUTE DES BLEUETS — SAISON 2025**

M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par Mme Patricia Labonté :

D'autoriser M. André Fortin, maire et M^{me} Marie-Hélène Boily, directrice générale à signer pour et au nom de la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix le protocole d'entente à intervenir avec la Véloroute des Bleuets concernant l'entretien de la Véloroute des Bleuets pour la saison 2025. Ce protocole fait partie intégrante du procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité

4.3.4 **149.06.2025 OCTROI D'UN CONTRAT À PEINTURE INDUSTRIELLE ST-PRIME INC. — TRAVAUX DE PEINTURE EAU BASSIN PUBLIC — APPROPRIATION AU SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ**

M. Martin Voyer propose, appuyé par Mme Patricia Labonté :

D'accorder à l'entreprise Peinture industrielle St-Prime inc. en vue de diminuer la glissance sur certaines surfaces de la piscine Eau Bassin Public, les contrats suivants

- Application d'un antidérapant aux vestiaires et locaux de rangement pour la somme de 5 808 \$ plus les taxes applicables
- Repeindre le fond de la piscine pour la somme de 8 909 \$ plus les taxes applicables

D'approprier cette somme au surplus accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

4.3.5 **150.06.2025 AUTORISATION D'UNE ACTIVITÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT NO 1000-21 — TOURNOI DE BALLE DU 20 AU 24 AOÛT 2025**

M. Hervey Tremblay propose, appuyé par M. Luc Maltais :

D'autoriser en vertu du Règlement n° 1000-21 la tenue d'un tournoi de baseball, lequel se déroulera du 20 au 24 août 2025 sur le site du terrain de balle du secteur Lac-à-la-Croix. Le demandeur devra respecter les conditions émises au rapport d'activité ainsi que la signature d'un contrat de location.

Adoptée à l'unanimité

4.3.6 **151.06.2025 PROGRAMME DU REGROUPEMENT LOISIRS ET SPORTS (RLS) — BILAN DE SANTÉ MUNICIPAL**

Considérant que le programme du RLS « bilan de santé » a principalement pour but de développer des projets porteurs et d'offrir un soutien professionnel aux municipalités rurales qui disposent de peu de ressources ;

Considérant que ce programme permettrait de développer une vision commune du développement du loisir et du sport dans notre municipalité ;

Considérant l'opportunité de recevoir un accompagnement professionnel pour guider une démarche de réalisation d'un portrait de l'ensemble des enjeux de loisirs et de sports de notre municipalité ;

Considérant l'occasion d'augmenter le financement pour la réalisation d'actions ou de projets et de répondre à un ou des besoins de nos citoyens ;

Considérant la possibilité de bonifier l'offre de services de qualité et/ou les infrastructures dans notre municipalité ;

Considérant que ce programme permettrait de développer de l'expérience et des connaissances dans la réalisation de projets en loisirs, en sports et en plein air ;

Considérant que cet accompagnement par le RLS permettrait à notre population de bouger davantage, de renforcer le sentiment d'appartenance et possiblement d'attirer de nouvelles familles ;

Considérant que la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix sera maître d'œuvre, à la suite de l'évaluation des besoins, de choisir et de prioriser les actions ou les projets qu'elle voudra développer ;

Considérant que le RLS a une expertise en loisir et qu'il pourra offrir un soutien au comité de citoyen pour la planification et le suivi tout au long du processus et qu'il représente un acteur neutre qui pourra guider le comité lorsque des enjeux ou des difficultés se présenteront ;

Considérant qu'une évaluation des résultats sera effectuée à la fin de l'accompagnement et que l'ensemble des connaissances acquises pourra être transférées à l'ensemble des municipalités rurales du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

À ces causes, M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Hervey Tremblay :

Que le conseil municipal accepte et engage la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix, si elle est sélectionnée, sur une période maximale de douze (12) mois à respecter les balises du programme « bilan de santé » soit de :

- 1- Dresser, avec le RLS, le portrait des enjeux actuels sur l'activité physique, le bénévolat, les camps de jour, les infrastructures, le loisir culturel, le plein air et le sport, via une démarche structurée sous forme de « bilan de santé » ;
- 2- Contribuer à la mise en place d'un comité de travail composé de spécialistes et de citoyens ;
- 3- Identifier, en collaboration avec le RLS, des actions ou projets à réaliser afin de répondre adéquatement aux enjeux soulevés dans le bilan de santé ;
- 4- Réaliser toutes les étapes de conceptualisation des actions ou projets sélectionnés (planification, conception, réalisation, aménagement, opérations, utilisation et bilan) ;
- 5- Déposer des demandes d'aides financières dans d'autres programmes, si les actions ou projets identifiés ont des besoins supérieurs à l'aide octroyée par le RLS.

Adoptée à l'unanimité

4,4

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL

4.4.1

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL

M. André Fortin et les membres du conseil municipal déposent et présentent le rapport des activités du conseil :

- Représentation à la soirée « Hommage aux bénévoles »
- Représentation à la conférence de presse du Camp musical du Saguenay–Lac-Saint-Jean
- Représentation à l'activité-bénéfice de la Fête des récoltes de St-Gédéon
- Vérification des comptes de la Ville
- Représentation à la séance d'information sur le projet du site « Le Rigolet »
- Réunion de la Régie intermunicipale en sécurité incendie du secteur sud
- Rencontre de citoyens dans divers dossiers
- Réunion de l'Office municipal d'habitation sud du Lac
- Réunion du Réseau Biblio
- Réunion de Porte ouverte sur le Lac
- Réunion Développement économique Lac-Saint-Jean
- Rencontre au 3^e Chemin sur le dossier du boisé du secteur
- Réunions à la MRC de Lac-Saint-Jean-Est
- Remise d'une bourse sur la persévérance scolaire à l'école Autentis

- Rencontre de représentants de chemin privé pour le dossier du bois accumulé sur les berges du lac Saint-Jean
- Rencontre avec les représentants de Rio Tinto sur le prochain décret à être déposé.
- Représentant à l'inauguration de la Route touristique au Lac-Saint-Jean
- Rencontre avec la Villa du presbytère dans le dossier des gicleurs
- Rencontre du comité de la sécurité publique

4.4.2 152.06.2025 REPRÉSENTATIONS, DONNÉS ET SUBVENTIONS

M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Martin Voyer d'autoriser, en vertu des articles 4,8 et 90 à 92 de la *Loi sur les compétences municipales*, le versement des dons et subventions annuelles suivantes :

<i>Demandeur</i>	<i>Demande</i>	<i>Montant accordé</i>
Fondation de l'Hôtel-Dieu d'Alma	Représentation à la classique de Golf 2025 — Jeudi 18 septembre 2025	Deux représentants

Adoptée à l'unanimité

5. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Aucune correspondance

6. AFFAIRES NOUVELLES

6,1 153.06.2025 **OCTROI D'UN CONTRAT À B.G.M. INFORMATIQUE INC. — ACQUISITION ET INSTALLATION D'UN SYSTÈME AUDIOVISUEL POUR LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL — APPROPRIATION AU FONDS DE ROULEMENT SUR UNE PÉRIODE DE 5 ANS**

Considérant que depuis plusieurs mois, la Ville reçoit des plaintes concernant la qualité du son lors des séances du conseil municipal diffusées en direct sur la chaîne You Tube ;

Considérant que le système en place exige de nombreux ajustements techniques avant chaque séance et que le visuel est difficilement lisible en salle, en raison d'un téléviseur de format trop restreint ;

Considérant que dans ce contexte, avec la collaboration des techniciens en informatique de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est, une proposition a été sollicitée auprès d'un fournisseur spécialisé afin de moderniser l'équipement audiovisuel et d'améliorer l'expérience des citoyens, tant en ligne qu'en présentiel.

À ces causes, Mme Patricia Labonté propose, appuyé par M. Martin Voyer :

D'accorder à BGM informatique le contrat d'acquisition et d'installation d'un système audiovisuel à être installé dans la salle du conseil municipal, le tout pour la somme de 32 291,16 \$ plus les taxes applicables tel que décrit dans l'offre de service du 2 juin 2025.

D'approprier cette somme au fonds de roulement de la Ville pour une période de 5 ans.

Adoptée à l'unanimité

7. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Questions et commentaires sur les sujets suivants :

